



Place au Marché d'été de Mont-Tremblant

La Ville a modifié le règlement A-15 régissant le stationnement lors de la séance du conseil d'agglomération, le lundi 28 juin dernier afin de permettre la tenue de la 6^e édition du Marché d'été de Mont-Tremblant dans le stationnement de l'édifice Félix-Calvé situé au 1875, chemin du Village où sont logés le Service de l'urbanisme et la bibliothèque du Couvent.

Afin que le stationnement soit libre le samedi matin pour l'installation des producteurs du Marché d'été de Mont-Tremblant, le règlement prévoit qu'entre le 1^{er} juillet jusqu'au 15 septembre, il y aura interdiction de stationner un véhicule à partir du vendredi 22 h jusqu'au samedi 14 h. Les véhicules en infraction seront remorqués aux frais de son propriétaire et pour récupérer sa voiture, il faudra téléphoner au Service de police en composant le 819-425-2723.

Rappelons que le Marché d'été de Mont-Tremblant aura lieu tous les samedis du 3 juillet au 4 septembre 2010 de 9 h à 13 h.

La Ville de Mont-Tremblant remercie les citoyens et les commerçants de leur compréhension et leur coopération et les invite à profiter de la proximité du Marché d'été de Mont-Tremblant.

